

PROCEDURE DE CANDIDATURE A L'EXAMEN DE GRADE NOIR SAMBO

1.Dossier de candidature

Tout candidat à un passage de Grade Noir de Sambo doit, à la date d'examen :

- Justifier d'une licence CFS active pour la saison en cours
- Répondre aux conditions d'âge fixées par la CTFG (*) du Comité Français de Sambo (CFS) (cf. Annexe Ages plancher & délais inter-grades)
- Détenir le grade et le nombre d'année(s) de pratique dans le grade minimum requis (cf. Annexe Ages plancher & délais inter-grades)
- Justifier, si applicable, de la bonification prévue selon le règlement des grades CFS
- Justifier des pré requis en matière d'arbitrage (test théorique, demi-journées arbitre/commissaire, titre d'arbitre) validés par le Responsable de la Commission Nationale des Arbitres du CFS
- Justifier de son engagement pour le développement du Sambo (attestation validée par son Responsable de Club) (1er degré et suivants).

2.Modalités de candidature

Le candidat doit se présenter dans le ressort géographique (département ou région) dans lequel il est licencié, au CFS si la structure d'évaluation existe.

Il pourra se rapprocher d'un autre département ou région en cas d'absence d'organisation de la Commission des Grades avec avis favorable du responsable CFS de sa région ou autorisation de la CTFG du CFS sur présentation d'une demande circonstanciée.

Les Responsables de Club doivent déposer la/les candidature(s), selon la procédure ci-après, impérativement **avant la date limite de dépôt** fixée pour la saison sportive en cours, et communiquée en amont aux Responsables de Club.

Pour être validée, la candidature doit être conforme au dossier de candidature type et répondre aux critères d'éligibilité établis par la CTFG du CFS.

Pour les examens, le dossier de candidature doit être remis au Responsable de l'organisation du passage de grades. Après vérification et validation de l'éligibilité de la candidature, le Responsable de l'organisation de l'examen (président du jury) transmet le dossier des candidats à la CTFG du CFS.

L'inscription n'est valable que pour un seul examen pour la saison en cours. En conséquence, le candidat ayant échoué lors d'un examen devra constituer un nouveau dossier de candidature pour se représenter aux autres sessions organisées sur le territoire national pour la saison en cours.

(*) CTFG : Commission Technique en charge de la Formation et des Grades.

COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO - 17 avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris

www.sambofrance.com



COMITE FRANÇAIS DE SAMBO

3.Dépôt des candidatures

La CTFG a mis en place un dispositif de dépôt de candidature simplifié numérique via Google Forms. La procédure de transmission et de traitement de la candidature est la suivante :

1- Dépôt de candidature

Un formulaire de candidature doit être complété en ligne via le formulaire *Google Forms*, dont le lien est communiqué par la CTFG et la Secrétaire générale du CFS à l'ensemble des Responsables de clubs affiliés auprès du Comité Français de Sambo (CFS) pour la saison en cours :

Lien Google Forms 2024 – 2025 :

<https://forms.gle/BeJ3XtRH34ogKTnj6>

Le Responsable de club complète en ligne les informations relatives au candidat via le formulaire. Immédiatement après validation, le Responsable de club reçoit à l'adresse email qu'il aura indiquée, une copie des informations transmises, ainsi qu'une réponse automatique de confirmation de réception de la candidature.

2- Etude de recevabilité

La recevabilité de la candidature est vérifiée par le Responsable de la CTFG et la Secrétaire Générale du CFS selon le Règlement de Candidature aux Grades Noirs Sambo en vigueur. Selon les informations transmises, la candidature peut être qualifiée de « recevable », « partiellement recevable », ou « non recevable » au regard du Règlement des Grades en vigueur.

2.1. La candidature est recevable

Une confirmation de recevabilité est adressée par email au responsable de club ainsi qu'au candidat.

2.2. La candidature est partiellement recevable

Une demande d'information(s) complémentaire(s) peut être adressée au responsable de club ainsi qu'au candidat. Celles-ci devront être transmises au plus tard 48 heures avant la date de l'examen.

2.3. La candidature n'est pas recevable

Une confirmation de non-recevabilité est adressée par e-mail au responsable de club ainsi qu'au candidat précisant le motif de non-recevabilité.

3- Validation de la candidature

Le Responsable de la CTFG inscrit le candidat dont le dossier est réputé recevable à la session d'examen et au Grade pour lesquels il candidate.

4- Convocation du candidat

Une confirmation d'inscription et de convocation à l'examen est adressée par la CTFG au candidat, précisant les date, heure et lieu de passage à l'examen.